

# Le Trait d'Union



## SOMMAIRE

ÉDITORIAL DU MAIRE

LES TRAVAUX

LES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES  
DES MASSIFS  
CARNELLE-CHANTILLY

LE RETRAIT, GONFLEMENT DES  
SOLS ARGILEUX :  
UN RISQUE MAJEUR

UNE DÉLÉGATION CHINOISE  
À ASIÈRES

LA MISSION LOCALE DE  
BEAUMONT SUR OISE

INCENDIE : LES GESTES QUI  
SAUVENT...

**ASNIÈRES SUR OISE**  
**BAILLON • ROYAUMONT**

[WWW.VILLE-ASNIÈRES-SUR-OISE.FR](http://WWW.VILLE-ASNIÈRES-SUR-OISE.FR)

# AGENDA

ASNIERES SUR OISE  
BAILLON • ROYAUMONT

**SAMEDI 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2005**  
Concert des OLD CATS à 20h30  
Maison du village

**SAMEDI 8 OCTOBRE 2005**  
Soirée concerts Metal :  
UNDERScore, WILLESS, CRYPTIC,  
ODD SHAKER, JACAST  
à partir de 19h, maison du village

**SAMEDI 15 OCTOBRE 2005**  
La SAB organise une journée de travail,  
tous secteurs d'activité.  
RDV 9h, maison du marais.

**DIMANCHE 16 OCTOBRE 2005**  
SAB : sortie mycologique guidée  
Départ 9h, maison du marais

**SAMEDI 19 NOVEMBRE 2005**  
Soirée Beaujolais Nouveau  
maison du village (sur réservation)

**DIMANCHE 4 DÉCEMBRE 2005**  
Marché Médiéval organisé par  
l'Association des Fêtes et Loisirs

**DIMANCHE 11 DÉCEMBRE 2005**  
Repas des anciens

**JANVIER 2006**  
Vœux du maire

**VENDREDI 20 JANVIER 2006**  
Assemblée générale de la SAB suivie de la  
galette des rois et d'une soirée contes

**SAMEDI 21 JANVIER 2006**  
2<sup>E</sup> journée de travail de la SAB  
RDV 9h, maison du marais

**SAMEDI 28 JANVIER 2006**  
Installation du crapauduc par la SAB RDV 9h,  
maison du marais

Retrouvez toutes les manifestations du village sur le site  
Internet : [www.ville-asnieres-sur-oise.fr](http://www.ville-asnieres-sur-oise.fr)

## ETAT CIVIL

### NAISSANCES

21/06/2005 : FOATA Alena née à Montmorency (95)  
24/06/2005 : EO Alex Steph né à L'Isle-Adam (95)  
13/07/2005 : RIT Louise Gabrielle Sophie née à Pontoise (95)  
21/07/2005 : PORTIER Mathilde Etiane Raymonde née à Beaumont-sur-Oise (95)  
22/07/2005 : LANDRY Clément Emmanuel Jean-Louis né à L'Isle Adam (95)  
03/08/2005 : DELESCHAUX Karl Roger Manuel né à Beaumont sur Oise (95)

### DÉCÈS

17/07/2005 : CREVECOEUR Jean-Paul Robert à Evrecquemont (78)  
18/08/2005 : HERVIN Patrice Gaston Marcel à Beaumont-sur-Oise (95)

### MARIAGES

25/06/2005 :  
TOURNEMOLLE Emeric André Maurice et REY Elodie Marie-Madeleine Renée,  
DUPRE Matthieu Dominique Michel et SPARTA Isabelle.  
09/07/2005 :  
BOULLET Alain Michel François et GIRAUDEAU Christelle Jeanne Reine,  
LE GUEN Olivier Gérard et LEFEBVRE Isabelle Catherine.

Asnières sur Oise



  
**Exceptionnel**

La commission de la culture  
d'ASNIERES SUR OISE  
organise un concert :

  
**LE SAMEDI**  
**1er OCTOBRE 2005**  
**A LA MAISON DU VILLAGE A 21 HEURES**

Un groupe de JAZZ Traditionnel créé  
il y a 12 ans composé de 7 musiciens

.....

les OLDS CATS ont joué entre autres concerts :

Festival International de JAZZ à SAINT RAPHAËL (1999)  
Festival TANJAZZ à TANGER au Maroc (2002, 2003 et 2004)  
Jazz sur les Quais à CHERBOURG (2004)

**Brèves ... Brèves ... Brèves ...**

Tarifs : Adultes : 10€ / Enfants (-12 ans) : 5€ - Réservation : 01.30.35.36.1

Travaux



ASNIÈRES SUR OISE  
BAILLON • ROYAUMONT

## DANS LES ÉCOLES

Durant les vacances d'été, pendant que les élèves étaient à la plage, plusieurs travaux ont été réalisés dans les écoles. Dans un premier temps, un escalier de secours a été construit dans l'école maternelle Blanche de Castille pour permettre de sécuriser davantage la salle de motricité. Puis, c'est la classe de Jean-Paul qui a bénéficié d'une remise en peinture. Cette rénovation était attendue depuis plusieurs mois. Enfin, c'est la liste des travaux demandés par les enseignants, entre autres, qui fut entreprise, installation de la bibliothèque, réparation des fuites, fixation des étagères, remplacement des robinets et des blocs de secours et révision de l'éclairage, etc. Je tiens à remercier toute l'équipe de nos employés communaux, pour le travail réalisé dans les deux écoles de la commune.

PM

## BAILLON LA NOUVELLE THÈVE

Les photos parlent d'elles-mêmes et nous montrent l'importance des travaux exécutés par le S.I.A.B.Y., Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Ysieux (dont la nouvelle Thève est un affluent). Le montant des travaux s'élève à 55.100 euros HT. Bien que l'entretien des berges soit à la charge des riverains, le syndicat a accepté d'intervenir, ce dont nous le remercions très vivement. Comme vous pouvez le remarquer, la mise en œuvre a été très lourde, mais rendue possible grâce au fait que les berges ne sont pas bordées d'habitation. Chaque hiver, depuis de nombreuses années, la rue du Marais était recouverte d'une épaisse couche de glace... Cela ne devrait plus être qu'un mauvais souvenir.

GB

1. ESCALIER DE SECOURS DE L'ÉCOLE BLANCHE DE CASTILLE
2. PORTAIL DE LA PROPRIÉTÉ BOUIS
3. FONDATIONS DE L'ANTENNE ORANGE
4. SÉCURISATION DU TROTTOIR (COIFFEUSE)
5. PLACE DE STATIONNEMENT (PHARMACIE)
6. NOUVELLE THÈVE À BAILLON : MISE EN PLACE DES PALPLANCHES, &
7. RÉFECTION DE LA BERGE.
8. GRANDE RUE



**ÉDITORIAL** Nous sommes très nombreux à avoir fait le choix d'une installation dans le village d'Asnières sur Oise, un de ces beaux villages de France, pour son environnement naturel, sa qualité architecturale, son patrimoine bâti vernaculaire, bourgeois et royal, sa mentalité rurale, dont le tout participe à la qualité de vie que beaucoup apprécient et qui préside à Asnières sur Oise depuis des décennies voire des siècles. Les temps changent, et c'est tant mieux, mais pas pour tout. L'ultra modernité et la banlieue des grandes villes est à nos portes avec son cortège de problèmes : la délinquance, les comportements de voyous, l'incivisme, les problèmes de voisinage, les nuisances sonores et visuelles, le non-respect des règles et des règlements, le non-respect des biens publics et privés, les agressions verbales, le tabassage gratuit et lâche d'un être humain, d'un copain, d'un voisin, mais aussi le non-respect des personnes qui représentent l'Etat dans la commune et qui ont en charge le respect de l'ordre public. Mais ce n'est pas, comme la maladie qui frappe un habitant, un membre de sa famille, un voisin, une fatalité.

Alors pourquoi ne pas se dire, nous, qui grâce à nos aînés vivons en liberté, que nous avons en mains, toutes les bases pour nous permettre de transformer en croisière notre voyage terrestre.

C'est pour alerter, interpeller celles et ceux qui souffrent de mal être et les appeler à relativiser les petits problèmes face à ceux de l'humanité, que j'aborde un sujet qu'il est inhabituel de traiter (et pourtant...), et appeler à la résistance contre les comportements inciviques et irresponsables qui empoisonnent l'existence de ceux qui veulent vivre en harmonie avec notre village.

Claude KRIEGUER, votre Maire



# LES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES DES MASSIFS DE CHANTILLY - CARNELLE

En mai 2003, le PNR Oise - Pays de France lance l'étude des corridors écologiques reliant les forêts de Chantilly et de Carnelle. Le 25 septembre 2003, Ecothème est désigné pour la réalisation sur 12 mois :

- de situer les principaux corridors et établir un diagnostic écologique,

ASNIÈRES SUR OISE  
BAILLON • ROYAUMONT



## FONDATION DU BÉNÉVOLAT



Alain Leillet, membre du Conseil d'Administration de l'Amicale des Pêcheurs de la Thève et de l'Ysieux récompensé pour son engagement associatif par la Fondation du Bénévolat.

Alain Leillet est un amoureux de la nature, chasseur comme pêcheur et Creusois d'adoption de surcroît qui dit mieux ? Alain est surtout engagé dans le monde associatif de la pêche, puisqu'il est administrateur au sein de l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique l'Hameçon Valdoisien et de l'Amicale des Pêcheurs de la Thève et de l'Ysieux. Pêcheur de compétition également, il fût membre du Comité Sportif Départemental du Val d'Oise et il est aujourd'hui élu au sein du dernier-né des clubs de compétition valdoisien : Les Pêcheurs du Haut Val-d'Oise. La Fondation du bénévolat, fondée par Madame Michèle ALLIOT-MARIE, actuelle Ministre de la Défense, a reconnu son engagement et lui a décerné, les PALMES DE BRONZE du Bénévolat. Toutes nos félicitations.

- de réaliser un état des lieux en fonction du terrain, des fréquentations et des espèces désignées par le comité de pilotage: le Cerf Elaphe, le crapaud commun, les sangliers et toutes autres espèces susceptibles d'être en nombre dans les corridors concernés.
- de définir et de proposer des actions pour maintenir la circulation des espèces dans ces corridors et d'acter ces passages dans les PLU, afin d'interdire les constructions et

- Limite de la zone d'étude
- Boisements satellites
- Forêts domaniales
- Villes-villages
- Axes de déplacements principaux
- Réseau hydrographique
- Création de boisements ou de zones enherbées (prairie, friche...) (représentation schématique)
- Création de haies (représentation schématique)

les clôtures menaçant le déplacement de la faune.

**Le 9 juin 2005, Ecothème et le parc donnaient leurs conclusions :**

- mettre ces corridors en ZNIEFF de type 2 ce qui permettra de l'intégrer dans les « porter à connaissance » des PLU ; la DIREN d'Ile de France devra les rédiger ;

- le SDRIF devra prendre en compte les résultats de l'étude dans sa révision en cours ;

- les communes en révision de PLU recevront une fiche par commune définissant :

a) les biotopes remarquables qui devront figurer dans le P ADD et dans le règlement des lisières des PLUS,

b) les corridors et non uniquement les coulées, qui seront à considérer dans le PADD,

c) les boisements et clôtures à classer en espaces boisés classés, sauf dans les marais qui doivent retrouver leur aspect d'origine sans boisement intensif,

d) interdire la cabanisation dans ces corridors (aide de la SAFER),

e) toutes clôtures installées au niveau des corridors, devront faire l'objet de déclarations (aspect, hauteur, nature) en fonction des préconisations du PNR,

f) maintenir le plus possible, ces endroits non éclairés.

MP

## LE PPA

### PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE UN GROS DOSSIER DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT (\*)

Au début 2005, nous avons reçu un dossier devant modifier nos habitudes quant à la protection de l'air que nous respirons et les dégâts volontaires ou involontaires que nous infligeons à notre planète.

L'enquête publique était annoncée afin que chaque citoyen, puisse en connaissance de cause, donner son avis sur les prescriptions futures :

- changement des chaudières anciennes - nouvelles énergies

- études des pollutions des routes et aéroports, etc.

Nous sommes surpris de lire l'article du Parisien (journal du 16/09/05) qui nous informe que la première réunion publique s'est tenue en Préfecture le 15/09/05 sans que la municipalité d'Asnières en soit avertie (d'après l'article, la convocation de cette réunion, a été faite par les voies d'annonces légales des journaux, courant l'été 2005 et non par une convocation officielle et directe, de la Préfecture.) **Nous n'avons pas été prévenus de cette réunion.** Néanmoins, nous serons actifs dans ce projet et, nous vous informerons de la mise à disposition, en mairie, de l'enquête publique, afin de connaître vos observations.

MP

## RECONSTRUCTION

### DU BARRAGE DE BORAN

• RÉUNION EN MAIRIE DU 10 AOÛT 2005 •

La reconstruction du barrage de Boran s'inscrit dans le programme interrégional d'aménagement de l'Oise (VNF -Voies navigables de France, assure la maîtrise d'ouvrage). Ce programme qui vise à améliorer la gestion de la ligne d'eau et sécuriser le transport fluvial peut amener à l'ouverture de L'Oise à grand gabarit vers 2010... La modernisation des 13 écluses de l'Oise a déjà été réalisée. La reconstruction des 7 barrages est : en cours pour l'Isle Adam, faite pour celui de Creil, pour celui de Boran l'enquête publique devrait intervenir cet automne 2005. Les travaux de reconstruction sont prévus sur les années 2006- 2008. La reconstruction de ce barrage n'interférera pas sur le tracé de la Thève. Les accès au chantier par voie fluviale seront privilégiés, cependant le seul accès camion n'est possible que par Asnières. Un état des lieux du chemin sera fait par VNF, afin de le consolider et de le remettre en état après le chantier. Le PNR sera consulté sur le choix architectural du projet de barrage.

GB



### LA-MEN-TA-BLE !!!!

Le mercredi 17 août, je constate avec stupeur que dans la nuit qui a précédé, des vandales, ont abimé des plantations rue de Royaumont (à l'angle de la rue de Boran). Ces arbustes, s'ils n'ont pas été véritablement brisés sont tous blessés... ACTE GRATUIT s'il en est ! Je ne doute pas que les auteurs de tels actes ne lisent pas notre Trait d'Union mais je me prends à imaginer que, malgré tout, ce message leur parvienne !

HW

### LES DÉCHARGES SAUVAGES SUR NOTRE COMMUNE



Depuis des années, nous nous sommes employés, à nettoyer les décharges sauvages autant qu'il a été possible de le faire (entre autres, la fosse à pulpe, un effort financier partagé avec le propriétaire des lieux et la municipalité). Nous avons reçu monsieur OLEA, stagiaire de TRI-OR, chargé de recenser les endroits où les dépôts sauvages étaient accumulés.

**Le résultat nous a indignés :**

- beaucoup de déchets verts, tontes et tailles de haies en tous genres ;

- beaucoup de déchets de maçonnerie, gravats, des pneus, des encombrants, des matelas, etc.

Il est grand temps de faire un effort pour aller déposer tout cela à la déchetterie de Viarmes ou de Champagne. Un peu de respect pour notre qualité de vie à tous !

MP

### HORAIRE D'OUVERTURE DES DÉCHETTERIES (HIVER : du 1/11 au 28/2)

**VIARMES • Tous les jours sauf mardi et jours fériés : 9h30 à 12h - 14h à 17h  
Samedi : 9h30 à 17h - Dimanche : 10h à 16h.**

**CHAMPAGNE-SUR-OISE • Tous les jours sauf jeudi et jours fériés : 9h à 12h - 14h à 17h • Samedi : 9h à 18h  
Dimanche : 10h à 16h.**

## JE DEVIENS PROPRE GRÂCE À MON MAÎTRE



Les employés municipaux chargés de l'entretien des sentes et gazons, nous ont fait part de la multiplication des déjections canines rencontrées lors de leur travail de tonte des lieux publics.

Nous rappelons aux propriétaires de nos amis à quatre pattes qu'un sac en papier, de préférence, doit accompagner chacune de leurs promenades. Les poubelles d'Asnières et de Baillon, pourront vous délester de ces importuns et importants petits paquets, pour le bien-être de tous ! Merci d'avance.

MP

(\*) disponible en Mairie



ASNIERES SUR OISE  
BAILLON • ROYAUMONT

et la préfecture du Val d'Oise se sont réunis afin de faire connaître les résultats des enquêtes menées sur le terrain, les rapports des assurances et la responsabilité de chacun dans ce cas.

La Sté BRGM, en relation avec la DDE a été mandatée pour cette étude. Les résultats

Du fait des nombreuses demandes de sinistres liés à la sécheresse, le ministère de l'écologie

## LE RETRAIT, GONFLEMENT DES SOLS ARGILEUX :

UN RISQUE MAJEUR DÉCOUVERT LORS D'UNE RÉUNION EN PRÉFECTURE LE 29 JUIN DERNIER

de cette évaluation des risques nous sont communiqués :

- le val d'Oise est en 17<sup>e</sup> position des coûts des sinistres sur la carte de France,
- les demandes d'indemnisations des conséquences de la sécheresse de 2003 font l'objet d'une nouvelle discussion au ministère avec une nouvelle étude des dossiers (nous vous informerons de la suite des dossiers d'indemnisations).

Entre temps, nous vous indiquons les zones concernées par cette nouvelle zone à risque sur Asnières, Baillon. Nous joignons à cet article, les prescriptions qui nous ont été

fournies par la préfecture, pour les constructions futures dans ces zones à risques et les préconisations pour les maisons déjà construites qui devront prendre contact avec leurs assurances, pour être sûrs d'être garantis en cas de sinistre avec les nouvelles prescriptions. Une notice détaillée est à votre disposition en mairie et sur [www.ville-asnieres-sur-oise.fr](http://www.ville-asnieres-sur-oise.fr).

Vous pouvez également accéder au site des risques des argiles à l'adresse suivante : [www.argiles.fr/carte.asp](http://www.argiles.fr/carte.asp)

MP

Quelles précautions prendre pour construire sur sol argileux sensible au retrait-gonflement ?

- Identifier la nature du sol,
- Adapter les fondations,
- Rigidifier la structure et désolidariser les bâtiments accolés,
- Éviter les variations localisées d'humidité,
- Éloigner les plantations d'arbres.



### LE SYNDICAT MIXTE DES BERGES DE L'OISE

Une réunion publique s'est tenue en Mairie le 27 mai dernier, afin que le Syndicat Mixte des Berges de l'Oise (SMBO) informe les propriétaires riverains de l'Oise de la nécessité d'une convention entre les deux parties (syndicat et propriétaires). Les travaux d'entretien de nos berges ne pourront pas être entrepris sans ces autorisations. Nous vous indiquons ci-contre la synthèse des droits et obligations de cette convention. Les travaux envisagés pour Asnières sur Oise sont l'entretien de la ripisylve sur un linéaire de 2110 mètres pour un coût total de 34.340 euros. Ces travaux concernent la végétation développée le long de l'Oise avec des abattages sélectifs, de l'élagage avec consolidation des berges et nouvelles plantations. La végétation, parfois vieillissante, risque de former des embâcles et causer des érosions. Cet entretien permettra d'assurer la tenue de la berge à long terme et rajeunir la végétation. Les travaux auront lieu au cours de l'automne/Hiver 2005 et 2006 ou 2006 et 2007 en fonction du retour des conventions signées par les riverains. Celles-ci sont disponibles à la Direction de l'Environnement du Conseil Général au 01 34 25 76 05 / Melle Anne Richart, Chargée de Mission du Syndicat Mixte

Domaine concerné	Situation du propriétaire riverain sans la convention	Situation du propriétaire riverain avec la convention
Propriété privée (art 8 de la convention et CDPFNI*)	- Le propriétaire garde la propriété intégrale de son bien immobilier - Propriété grevée des servitudes issues de la réglementation relative aux cours d'eau domaniaux navigables (CDPFNI*)	<b>PAS DE CHANGEMENT</b> - Le propriétaire garde la propriété intégrale de son bien immobilier - Propriété grevée des servitudes issues de la réglementation relative aux cours d'eau domaniaux navigables (CDPFNI*)
Entretien, protection et aménagement de la berge (Loi du 16/09/1807)	- Obligation d'entretenir et protection contre l'action naturelle de l'eau - Incombe au propriétaire riverain	- Les propriétaires délèguent au Syndicat mixte leurs obligations et de ce fait, lui donnent un droit d'accès à une partie de la propriété - Incombe au Syndicat mixte pendant une durée de 20 ans (durée de la convention) - Gestion cohérente des berges
Entretien sur les servitudes et chemins (CDPFNI)	- Obligation de laisser une zone libre sur : • 7,80 m (limite de clôture à 9,75 m) en rive gauche • 3,25 m en rive droite - Incombe au propriétaire riverain	- servitudes relatives au CDPFNI sont conservées - Les propriétaires délèguent au Syndicat mixte leurs obligations et de ce fait, lui donnent un droit d'accès à une partie de la propriété - Incombe au Syndicat mixte pendant une durée de 20 ans (durée de la convention) - Gestion cohérente des berges
Responsabilités sur la berge, les servitudes et chemins (art 6)	Engagées par le propriétaire par ses actions ou inactions (incidents, accidents causés aux tiers...)	Engagées par le Syndicat mixte par ses actions ou inactions (incidents, accidents causés aux tiers...)
Garanties de la police d'assurance (Propriétaire / Syndicat mixte) (art 6)	Celles souscrites par le propriétaire	Celles souscrites par le Syndicat mixte : • engagement de la responsabilité civile, le Syndicat mixte est responsable de plein droit des dommages causés aux personnes (tiers), biens résultants des actions ou inactions • responsable des propriétaires riverains
Contribution à la limitation de la circulation sur les chemins privés (art 9)	Incombe au propriétaire dans le respect de la réglementation (servitudes)	Le Syndicat mixte peut, le cas échéant, participer à l'installation des aménagements appropriés dans le respect de la réglementation (servitudes) et de la volonté du propriétaire de préserver son droit de propriété
Engagement financier (art 4)	Incombe au propriétaire	- Engagement du Syndicat mixte depuis la crête de berge jusqu'à la limite autorisée sur la parcelle privée (correspondant à peu près aux servitudes) - Aucune contrepartie financière du propriétaire, le Syndicat mixte est maître d'ouvrage
Informations sur les travaux envisagés par le Syndicat mixte (art 7)	Néant, sinon par l'intermédiaire des associations de riverains locales ou collectivités locales ou autorités	- Information par courrier 15 jours avant le début des prestations d'entretien courant+ affichage en mairie - Information au propriétaire par LR avec AC avant les travaux d'aménagement
Concertation avec le propriétaire riverain (opérations spécifiques telles que les plantations...) (art 3)	Néant, sinon par l'intermédiaire des associations de riverains locales ou collectivités locales ou autorités	Concertation avec le Syndicat mixte avant la réalisation des opérations



## ASNIERES SUR OISE BAILLON • ROYAUMONT

La Fédération Française d'Equitation nous communique les performances des cavaliers de notre commune. Il s'agit du palmarès aux championnats de France se déroulant au Parc Equestre Fédéral de Lamotte en Sologne.

Le Lamotte Horse Ball, 1<sup>er</sup> rendez-vous mondial de la discipline avec plus de 200 équipes :

- Marion Paggetti : 3<sup>e</sup> place  
Discipline : Horse Ball  
Catégorie : MINN3
- Romain Paggetti : 3<sup>e</sup> place  
Discipline : Horse Ball  
Catégorie : Junior N1

## UNE SAISON PLEINE D'ESPOIR

Cette année le Club Sportif de Volley-Ball de Viarmes (C.S.V.B.V.) s'est distingué. Pour sa première saison en championnat détente-loisir, l'équipe adulte termine dans les deux premières places et assure ainsi la montée du club en division supérieure. La deuxième équipe inscrite en championnat quatre contre quatre achève la saison en milieu de classement. Les jeunes ont eux aussi fait honneur aux couleurs viarmoises. En championnat, les cadets terminent leur première année de volley-ball à une honorable 8<sup>e</sup> place sur 15 équipes. Certains d'entre eux ont d'ailleurs participé aux tournois avec les équipes adultes. Les débutants (entre 9 et 12 ans) se sont brillamment comportés lors du tournoi individuel de Taverny : la victoire est revenue à Florian DESCOUT devant Florian GEORGES. A la 4<sup>e</sup> place, Claire LIENARD. Sur 9 Viarmoises, 6 se placent dans les 8 premiers.

Si vous aussi vous souhaitez pratiquer le volley-ball en mixité, en détente-loisir, vous êtes les bienvenus. Le club dispose de plusieurs créneaux horaires dans le gymnase de Viarmes pour les entraînements. Les adultes peuvent venir tous les lundis de 20h à 22h ou les jeudis de 19h30 à 20h45. Les compétiteurs s'entraînent les mercredis de 21h à 23h. L'école de volley-ball a lieu les mercredis de 16h30 à 18h. Les entraînements des lundis et des mercredis sont encadrés par un entraîneur diplômé d'Etat. Les jeudis se retrouvent les adultes et les adolescents qui souhaitent jouer ensemble.

Pour tous renseignements, contacter le 06 71 10 79 36 ou par courriel :

[volleyballviarmes@wanadoo.fr](mailto:volleyballviarmes@wanadoo.fr)

## JEAN-CLAUDE DE MASSARY

### LE MÉDAILLÉ DE CES DAMES

Originaire de l'Aisne, Jean-Claude de Massary s'installe dans le Val d'Oise en 1970 pour travailler aux Impôts. En 1977, il fera construire sa maison à Asnières sur Oise, rue du Parc aux Oiseaux (anciennement Clos des Gourdeaux). Son choix n'est pas innocent : la présence de l'abbaye de Royaumont lui laisse supposer que la commune conservera longtemps son caractère authentique... Bien joué. Et le jeu, c'est important pour Jean-Claude : en 1972, il avait déjà intégré sa première association, un club de Jeu de Dames d'Ecouen. À partir de ce jour-là, la vie



associative l'occupera de 8 à 16 heures par semaine durant 33 ans. Ainsi, en inscrivant son fils au cours de musique de La Carnelloise, il sera réquisitionné pour y enseigner la clarinette... dix années de suite ! En 1989, il intègrera le bureau de la bien connue Compagnie d'Arc de Viarmes où il est toujours trésorier aujourd'hui. Comptons ensemble : sur les 33 dernières années passées dans la région, Jean-Claude de Massary a consacré aux associations environ 20.000 heures de bénévolat.

Voilà sans doute la raison pour laquelle le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative lui a décerné le 26 avril dernier la médaille de bronze. Cette médaille de la Jeunesse et des Sports lui sera remise prochainement lors d'une cérémonie officielle en mairie, une manière de remercier à travers lui, ceux qui offrent de leur temps aux autres, sans arrière-pensée.

GG



ASNIERES SUR OISE  
BAILLON • ROYAUMONT

## RENTREE SCOLAIRE

Cette nouvelle rentrée scolaire 2005/2006 s'est très bien déroulée, avec son lot de pleurs, de cris, et de joie aussi, pour nos tout petits. Je profite de cette rentrée pour faire quelques rappels aux parents :

- les portes sont ouvertes 10mn avant le début de classe. Les parents veilleront aux heures d'entrée et de sortie, de manière à ce que leurs enfants arrivent à l'heure.
- Les dates de vacances sont fixées par le Ministère de l'Education Nationale et qu'elles ne peuvent être modifiées au bon gré de chacun et ceci pour assurer le bon fonctionnement de la classe. Nous vous demandons de bien vouloir tenir compte de ces dates pour organiser vos congés.
- Les parents doivent impérativement prévenir, le jour même, l'école de toute absence de leur enfant et la mairie si l'enfant déjeune à la cantine.
- Les enfants doivent être assurés pour toutes les activités n'entrant pas dans le cadre scolaire. Les parents doivent vérifier que leur assurance personnelle garantit ces risques ainsi que leur responsabilités civile en cas d'accident.
- Les élections de représentants de parents d'élèves auront lieu le samedi 16 octobre 2005, les parents qui souhaitent en faire partie doivent se faire connaître auprès des directeurs d'écoles dès que possible.

PM

## CALENDRIER DES SAMEDIS VAQUÉS

Nous vous communiquons le calendrier des 12 samedis qui seront vaqués par les élèves au cours de l'année scolaire 2005/2006 :

- 10 septembre 2005
- 1<sup>er</sup> octobre 2005
- 22 octobre 2005
- 12 novembre 2005
- 17 décembre 2005
- 21 janvier 2006
- 4 février 2006
- 25 mars 2006
- 8 avril 2006
- 6 mai 2006
- 20 mai 2006
- 3 juin 2006

Ces 12 demi-journées sont libérées pour permettre aux enseignants de participer aux animations pédagogiques, de rencontrer les partenaires lors des conseils d'écoles, de tenir leurs conseils de maîtres de cycles et de se concerter pour évaluer les actions menées dans le cadre du projet d'école.

PM



ASNIERES SUR OISE  
BAILLON • ROYAUMONT





## UNE DÉLÉGATION CHINOISE À ASNIÈRES SUR OISE

Le jeudi 18 août, nous recevions une délégation chinoise en Mairie. Cette délégation était composée des acteurs économiques responsables de la Province de LIAONING. LIAONING est l'une des 22 provinces, elle est située au nord-est de la Chine, à la frontière avec la Corée du Nord dont le chef-lieu est Shenyang qui était la capitale



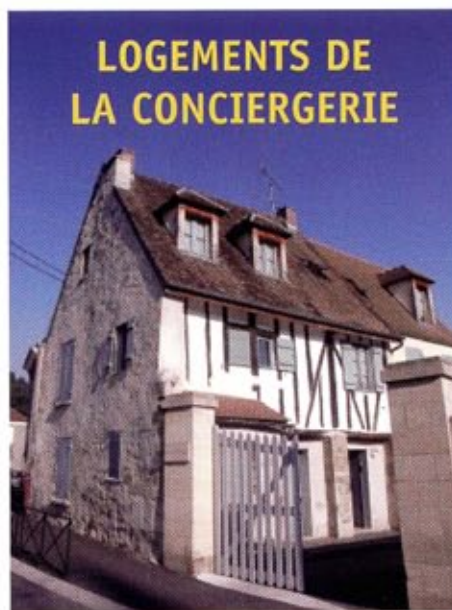
de l'empire Mandchou XVIIe siècle, jusqu'en 1644. Elle était conduite par Monsieur SHAN CHENG FAN, « Vice Director » du Bureau des moyennes et petites entreprises de la Province (Fonction équivalente à la Délégation Régionale des P.M.E. dans notre pays). Il était accompagné de Monsieur Zhang Ji Tang, « Senior Engineer », vice-ministre de la

Commission Economique de DANDONGSHI, de Monsieur Xianqing Wang, « Vice Director » du service de l'économie coopérative de la zone frontalière de DANDONG, et enfin de Monsieur Yu Wei, « Vice Director » du Département de la Coopération Internationale du Bureau des moyennes et petites entreprises de la Province. Le but initial de leur visite était de se rendre compte des travaux de Monsieur Raymond LEGER dont ils avaient découvert l'existence dans le cadre de la maîtrise de l'énergie solaire sur Internet. Cette rencontre fut enrichissante sur le plan du dialogue (merci à la jeune et talentueuse interprète chinoise qui faisait partie de la délégation). Nous garderons un bon souvenir de cette rencontre qui dura environ 1 heure au cours de laquelle nous avons pu développer les atouts d'Asnières auprès de nos hôtes. Chefs d'entreprises et artisans de notre village, si le cœur vous en dit... (c'est le message qui nous a été passé au cours de cette entrevue et les membres de la délégation nous ont laissé leurs cartes de visite).

HW

## CRÉATION D'UNE ÉTUDE DIRIGÉE

Lors du dernier conseil d'école de juin dernier, l'accueil périscolaire a été évoqué. Du fait d'un nombre de places restreint, plusieurs familles rencontrent des difficultés de garde après l'école. Aussi, en collaboration avec l'association de parents d'élèves « autour de l'école », la commune propose une étude dirigée depuis le 5 septembre à l'école Blanche de Castille. Cette étude dirigée fonctionne après la journée scolaire de 16h30 à 18h00 tous les jours de classe. L'étude est assurée par un enseignant dans la bibliothèque de l'école. Les tarifs proposés sont ceux déjà en vigueur pour l'étude de Baillon soit 210 euros pour le forfait année scolaire ou 2,50 euros la séance. Je tiens à rappeler qu'un nombre minimum de participants est indispensable pour assurer cette étude et le non respect de cet engagement verrait automatiquement ce service disparaître. PM



Nous vous rappelons que les 5 logements sociaux de la conciergerie sont mis en location depuis novembre 1998. Le but de la construction de ces logements était de pouvoir proposer aux jeunes Asniérois un premier logement accessible financièrement.

Pour qu'un nombre maximum de personnes puisse bénéficier de cet avantage, chaque locataire qui se voit attribuer un logement s'engage à le libérer au bout de trois ans. Certains contrats arriveront à expiration prochainement. Si vous êtes intéressé, nous vous invitons à vous présenter en mairie pour y retirer un dossier afin d'être inscrit sur la liste d'attente.

LN

## LES BUS SCOLAIRES ROULENT TROP VITE AU CENTRE DU VILLAGE !

Remarque pertinente qui nous a fait reprendre contact avec la CIF. Ce n'est pas la première fois que nous sensibilisons les transporteurs pour le respect de la vitesse, aujourd'hui, nous avons décidé de vérifier tout cela, ensemble : Mairie, utilisateurs et CIF.

Nous avons vérifié les disques des « chronotachygraphes » qui indiquent la vitesse des véhicules. Les vitesses relevées, rue Pierre Brossolette, indiquent un maximum de 15 Km par heure. Nous avons du en conclure que la masse imposante d'un bus qui roule entre la boulangerie et le salon de coiffure (passage étroit) donnait l'impression d'une vitesse supérieure à ce qu'elle est réellement. Merci aux matheux de m'indiquer comment nous pouvons calculer tout cela (rapport Poids/Masse/Vitesse et largeur de rue).

MP



## CENTRE DE LOISIRS ÉTÉ 2005

Le centre de loisirs s'est déroulé du 4 au 29 juillet 2005 à l'école Blanche de Castille sous la direction de Melle Fanny PARIS. Les enfants ont pu, selon la durée de leur séjour, participer à de nombreuses activités et sorties : journée voile sur le plan d'eau de St Leu d'Esserent, journée Mer de Sable,...

Je tiens à remercier toute l'équipe d'animation, Ambre, Marilyn, Marie-France, Séverine, Sophia et Guillaume qui ont réalisé un très bon travail pour nos enfants. PM





## MISSION LOCALE DE BEAUMONT SUR OISE

Depuis le 17 juin 2005, le Conseil Municipal d'Asnières Sur Oise a adhéré à La Mission Locale de Beaumont sur

Oise (LA MILNOVOISE) en lieu et place de celle de Sarcelles dans un souci de plus grande proximité pour nos jeunes. A quoi sert une MISSION LOCALE ? A quel public s'adresse-t-elle ? Et quelles sont ses missions ? C'est à ces questions que nous allons répondre.

La Mission Locale est un espace exclusivement destiné à l'accueil des jeunes entre 16 et 25 ans. Ne nous y trompons pas, l'objet de la Mission Locale rappelé par elle-même ne se limite pas aux problèmes de l'emploi des jeunes, il s'étend bien au-delà comme l'indique la MILNOVOISE dans sa brochure : " des conseillers pour vous informer, vous orienter, vous accompagner dans vos démarches vers l'emploi, la formation, l'aide au logement, la santé, l'accès à la culture et aux loisirs... "

Chacune de ces missions se décline de la façon suivante :

### • L'EMPLOI :

C'est une des missions essentielles de la MILNOVOISE, mais ce n'est pas la seule, bien au contraire. Partenaire de l'ANPE, dont un agent est mis à la disposition de la Mission Locale, elle intervient auprès des jeunes dans la recherche d'un emploi par l'aide dans : la rédaction d'un CV et de la lettre de motivation, atelier d'entretien d'embauche (et notamment la désacralisation du rendez-vous d'embauche), la mise à disposition de documentation, forum contact avec des entreprises, etc.

### • LA FORMATION :

Complément indispensable à la recherche et à l'obtention d'un emploi, la Mission Locale considère cet aspect comme également essentiel dans le cadre de son action globale. La MILNOVOISE est active dans l'accompagnement des jeunes pour la recherche d'une formation : école, entreprise dans le cadre d'une formation en alternance par exemple mais également dans le montage du plan de financement du projet de formation.



### • L'AIDE AU LOGEMENT :

Les conseillers peuvent vous donner de l'information concernant les aides disponibles (caution, fonds de garanti, APL...) en vue d'accéder à un logement. Vous aider dans vos démarches de prospection. Mettre en place des solutions temporaires en cas de grande difficulté.

### • LA SANTE :

Cet aspect de l'action de la Mission Locale est traité essentiellement à Persan où l'équipe se compose notamment d'une Psychologue.

La Mission Locale intervient dans toutes les problématiques liées aux handicaps ou aux difficultés psychologiques sur les plans suivants :

- Administratifs : obtention de la CMU, accélération des dossiers COTOREP, etc....

- Mission d'orientation vers les structures de soins (soins ponctuels, bilans de santé, visites médicales etc..)

- Mission d'écoute ou d'aide psychologique, sur la base du volontariat du jeune (selon les statistiques 2004, c'est de loin le plus grand nombre de cas traités par l'antenne de Persan.

### • ACCES A LA CULTURE ET AUX LOISIRS :

Sorties accompagnées en partenariat avec d'autres associations culturelles au bénéfice des jeunes qui n'ont pas accès aux moyens d'expression tels que la musique, le cinéma, le théâtre etc. En partenariat avec des structures locales, la Mission Locale met en place des actions qui croisent le culturel et l'insertion professionnelle : atelier SLAM, Le Théâtre .... Pour permettre aux jeunes de s'exprimer, de vaincre tabous et timidité

Ces ateliers oeuvrent en faveur de l'emploi des jeunes tel que nous l'avons appréhendé dans la rubrique « emploi ».

### • AIDES FINANCIERES :

Ces aides sont soumises à des critères d'éligibilités et à la mise en œuvre d'un projet à vocation professionnelle. Elles se déclinent de la façon suivante :

- Bourses d'insertion professionnelle pour permettre aux jeunes

sans ressources suffisantes d'accéder à la formation souhaitée.

- Fonds d'aides aux jeunes.
- Chèques mobilité
- Chéquiers bureautiques, etc.

Pour mener à bien tous ces objectifs, la Mission Locale s'appuie sur :

- **SES STRUCTURES INTERNES** composées d'un effectif global (au 31 décembre 2004) de 11 personnes dont 1 Directeur plus 1 personne détachée par l'ANPE

### • LE PARRAINAGE :

Lors de notre rencontre avec le Directeur et le Président de la Mission Locale, nous avons pu mesurer l'importance de cet apport basé sur le bénévolat des personnes disponibles (retraités ou non). Qui est PARRAIN ? Toutes personnes suffisamment compétentes pour, après une formation dispensée par la Mission Locale, prendre en charge des jeunes, en complément des conseillers de la Mission Locale. Toute la problématique aujourd'hui pour la Mission Locale est de trouver des parrains en nombre suffisant pour satisfaire aux besoins. Nous profitons de ce dossier pour informer nos concitoyens que les candidatures auprès de la MILNOVOISE sont les bienvenues.

Les coordonnées de la mission locale sont :

#### La Mission Locale MILNOVOISE

##### Siège Social et accueil général :

16, rue Edouard Bourchy  
BP 300 53  
95260 BEAUMONT SUR OISE  
Tél : 01.30.28.76.90  
Télécopie : 01.30.28.76.92  
Web : [www.mission-locale-milnovoise.fr](http://www.mission-locale-milnovoise.fr)

##### Point Santé :

82, avenue Gaston Vermeire  
95340 PERSAN  
Téléphone : 01.34.70.41.23  
Télécopie : 01.34.70.49.90

Pour toutes informations, les membres de la commission sociale et emploi de la commune d'Asnières sur Oise sont à votre disposition en toute discrétion, n'hésitez pas à leur faire appel (N° Vert : 0800 833 344)

PE & HW



Photo 1 : Une partie de l'équipe d'accueil de Persan avec la présence de M. Pascal KLINGLER, Directeur, et de M. Yves OLLIVIER, Président, Maire de Bernes Sur Oise. Photo 2 : Une partie de l'équipe d'accueil de Beaumont sur Oise entourant M. Pascal KLINGLER, Directeur.



## RECENSEMENT MILITAIRE

Le recensement est obligatoire pour les filles et les garçons à 16 ans. Inscrivez-vous à la mairie de votre domicile le mois de votre anniversaire.

Cette démarche est obligatoire pour pouvoir (entre autre) :

- s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP - BEP - BAC - permis de conduire),
- assister à la journée d'appel de préparation à la défense,
- être inscrit automatiquement sur les listes électorales dès 18 ans. SG

## COPROPRIETE

La chambre Syndicale des Propriétaires et Copropriétaires de PARIS ILE DE FRANCE (CSPC) vous reçoit pour vous renseigner, vous conseiller et vous aider à régler tous vos problèmes de propriété et de copropriété, au mieux de vos intérêts.

Une équipe de Juristes spécialisés et bénévoles est à votre service. L'important n'est pas de savoir ce qu'est la loi, mais comment la faire appliquer.

**Permanences sans rendez-vous :**

- les 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> lundis de chaque mois de 13h30 à 16h30 : Mairie d'Asnières sur Seine, Salon du C.A.S. - 16, place de l'Hôtel de Ville - 92600 ASNIERES sur SEINE.
- Tous les Lundis de 10h00 à 12h30 : Mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement, Salle des Permanences - 3, rue de Lisbonne - 75008 PARIS.

Tél : 01 46 01 00 21

Email : [cspcidf@wanadoo.fr](mailto:cspcidf@wanadoo.fr)

Site internet : <http://www.cspc.asso.fr>

## RISQUES SANITAIRES LIÉS À L'AMIANTE

Le décret n° 2001-840 du 13 septembre 2001 modificatif imposait aux propriétaires des immeubles de grande hauteur (IGH) et établissements recevant du public (ERP) classé de la 1<sup>ère</sup> à la 4<sup>e</sup> catégorie de constituer un dossier technique « amiante » avant le 31 décembre 2003, pour les bâtiments dont le permis de construire a été délivré avant le 1<sup>er</sup> juillet 1997.

Ce délai reste fixé au 31 décembre 2005 pour les ERP de 5<sup>ème</sup> catégorie, les immeubles destinés à l'exercice d'une activité industrielle ou agricole, les locaux de travail et les parties à usage commun des immeubles collectifs d'habitation. Les propriétaires concernés qui souhaitent avoir des précisions sur la constitution de ce dossier peuvent se renseigner auprès de :

**Direction Départementale de l'Équipement Service Habitat Logement - Bureau Contrôle Qualité Construction - Mme Idelma COLLYMORE**  
Préfecture - 95010 Cergy Pontoise  
Tél : 01.34.25.25.26 / Fax : 01.34.25.26.73  
Mel : [Idelma.Collymore@equipement.gouv.fr](mailto:Idelma.Collymore@equipement.gouv.fr)

## EXTRAIT DU RÈGLEMENT SANITAIRE DÉPARTEMENTAL

Arrêté Préfectoral du 29 août 1979, modifié par l'Arrêté Préfectoral du 25 janvier 1985 :

### ARTICLE 84 : Elimination des déchets

*Tout dépôt sauvage d'ordures ou de débris de quelque nature que ce soit ainsi que toute décharge brute d'ordures ménagères sont interdits.*

*Après mise en demeure, les dépôts existants sont supprimés selon la procédure prévue par le Code de la Santé Publique.*

*Le brûlage à l'air libre des ordures ménagères et de tout autre déchet est interdit.*

*Le traitement des ordures ménagères collectées doit être réalisé selon les dispositions prévues par les textes en vigueur.*

*L'incinération des ordures ménagères et des autres déchets est également interdite en dehors des établissements hospitaliers ou assimilés, conformément à l'article 88 du présent règlement.*

*Des dérogations à la règle pourront cependant être accordées par le Préfet sur proposition de l'autorité sanitaire et après avis du Conseil Départemental d'Hygiène.*

En ce qui concerne la commune d'Asnières sur Oise, aucune dérogation ne peut être accordée pour brûler des déchets (y compris les déchets verts provenant des jardins) puisqu'il suffit d'utiliser la déchetterie de Viarmes mise à la disposition des habitants.

Voir les horaires d'ouverture des déchetteries de Viarmes et de Champagne-sur-Oise en page 5, et sur le site Internet de la mairie : <http://www.ville-asnieres-sur-oise.fr/INFOS-horairesdechets.html>

LN

RETROUVEZ VOTRE  
BULLETIN MUNICIPAL  
LE TRAIT D'UNION,  
EN LIGNE SUR LE SITE  
INTERNET DE LA MAIRIE  
D'ASNIERES SUR OISE :

[www.ville-asnieres-sur-oise.fr](http://www.ville-asnieres-sur-oise.fr)

ET ACCÉDEZ À DES  
INFORMATIONS  
SUPPLÉMENTAIRES

TÉLÉCHARGEABLES :  
publications, photos, liens utiles,...

## LA FUMÉE D'INCENDIE EST MORTELLE... En cas d'incendie, des réflexes simples peuvent vous sauver la vie :

### SI L'ESCALIER OU L'ACCES VERS LA SORTIE CONTIENT DE LA FUMÉE

Ne tentez jamais de traverser un espace contenant de la fumée, même si vous connaissez les lieux et s'ils sont de petite superficie !

- Vous ne pourriez pas respirer : la fumée est hautement toxique et peut causer la mort en quelques secondes.
- Vous ne pourriez pas vous diriger : la fumée empêche toute visibilité pour se déplacer ou détecter les obstacles.

• Vous risquez de graves brûlures : même loin des flammes, des gaz très chauds invisibles peuvent se répandre.

**Retournez immédiatement dans votre appartement et fermez la porte !**

• Une porte d'appartement résiste au feu au minimum 30 minutes, les sapeurs-pompiers ont largement le temps d'intervenir.

**Alertez les sapeurs-pompiers en composant le 18 !**

• Précisez l'adresse (commune, rue, numéro, étage) et décrivez la situation. Répondez aux questions des sapeurs-pompiers.

**Obtenez l'espace autour de la porte avec des linges mouillés !**

• Si la porte est chaude, aspergez-la régulièrement avec de l'eau les linges mouillés empêcheront la fumée de pénétrer. Une porte aspergée régulièrement peut résister au feu plus d'une heure.

**Faites des signes aux sapeurs-pompiers par la fenêtre, sans l'ouvrir !**

• L'ouverture de la fenêtre risque de faire pénétrer de la fumée par l'extérieur. Les sapeurs-pompiers viendront vous chercher en toute sécurité.

### SI UN DÉBUT D'INCENDIE SE PRODUIT À L'INTÉRIEUR DE VOTRE HABITATION

**Tentez de l'éteindre avec de l'eau (sauf s'il s'agit d'un feu d'huile) ou un extincteur !**

• Ne tentez pas de lutter contre le foyer pendant plus de 15 secondes : au-delà, alertez les sapeurs-pompiers et quittez les lieux !

**Alertez les sapeurs-pompiers en composant le 18 !**

• Précisez l'adresse (commune, rue, numéro, étage) et décrivez la situation. Répondez aux questions des sapeurs-pompiers !

• Si possible, coupez l'électricité et le gaz ! En coupant le gaz, vous éviterez un risque d'explosion. Couper l'électricité permet d'utiliser l'eau sans danger pour lutter contre le feu.

**Quittez les lieux en fermant portes et fenêtres ! N'utilisez jamais un ascenseur !**

Ne tentez pas d'emporter des effets personnels : vous risqueriez de perdre du temps et un incendie se développe très rapidement. Des fumées peuvent pénétrer dans la cage d'ascenseur et dans la cabine. En cas d'arrêt de l'ascenseur, vous seriez pris au piège.

Service départemental d'incendie et de secours du Val-d'Oise - BP 80318  
95027 Cergy-Pontoise Cedex

## CONSEIL MUNICIPAL :

SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE 2005

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- CONFIRME le choix des opérations à inclure dans le futur contrat régional (à savoir : restructuration et mise en valeur du centre et la place du village, aménagement d'un parking paysagé devant ou autour du presbytère, création d'un parking paysagé rue du Four dans le Parc de l'hôtel Seigneural, création d'un parking paysagé rue Delchet pour les besoins de l'école Blanche de Castille et aménagement paysagé de l'accès de l'extension du cimetière de Baillon et sécurisation de son accès pour les piétons), DECIDE de retenir la proposition du bureau d'études « Atelier 15 », à Chantilly (Oise), pour un montant HT de 15600 euros, financé à 80 % par le Parc, 20 % de la dépense restant à la charge de la Commune, soit 3 120 euros HT, SOLLICITE le Conseil Régional de Picardie au titre des actions du Parc Naturel Régional Oise - Pays de France et S'ENGAGE à réaliser l'étude sous réserve de l'obtention de la subvention

- DECIDE de confirmer auprès de la SAFER de l'île de France sa décision de préempter la parcelle AD 736 Sente des Grouettes d'une superficie de 216 m<sup>2</sup> au prix de vente de 800 euros dans le but de la préservation de la zone naturelle.

- EMET un avis favorable à la création d'une étude surveillée dans l'école Blanche de Castille qui serait gérée par l'Association « Autour de l'école » créée par des parents d'élèves. Elle fonctionnerait à partir de la rentrée scolaire 2005/2006 dans les locaux de l'école, dans les mêmes conditions que celle existant à l'école de Baillon, de 16h30 à 18 h, pour 18 enfants au maximum, et serait assurée par un enseignant de cette école.

- FIXE la participation des familles à 210 euros par enfant pour le forfait « année scolaire » et à 2,50 euros par jour par enfant pour une présence occasionnelle, PRECISE que le montant du forfait « année scolaire » pourra être réglé en 3 mensualités de 70 euros en début d'année scolaire.

- FIXE à 16,65 euros de l'heure, la rémunération de l'enseignant, Professeur des écoles, assurant cette étude surveillée,

- DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 200 euros à l'Association « Autour de l'école » pour couvrir les frais de démarrage et PRECISE qu'une convention va être établie avec l'Association pour définir les modalités de fonctionnement de cette étude surveillée.

- FIXE pour l'année scolaire 2005/2006 la participation aux charges de fonctionnement des écoles publiques de la Commune pour les enfants des autres communes à 386,99 euros pour les élèves fréquentant l'école Primaire et à 563,04 euros pour les élèves fréquentant l'école Maternelle.

- DESIGNER Philippe Marcot en qualité de délégué titulaire et Eric Thierry en qualité de délégué suppléant auprès du Syndicat Mixte pour l'Etude, la Création et la Gestion d'un équipement nautique entre les Communautés de Communes de l'Ouest de la Plaine de France et de Camelle-Pays de France et les Communes d'Attainville, du Mesnil-Aubry et de Nerville-la-Forêt.

- DECIDE d'attribuer une subvention de fonctionnement de 200 euros à l'AREC au titre de l'année 2005.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint ou Conseiller Municipal délégué à déposer des demandes de travaux relatives aux travaux suivants : mur de clôture du parking rue d'Aval Eau et construction d'un abri à bouteilles de gaz à la Maison du Village.

- ADOPTE les statuts modifiés de la Communauté de Communes Carnelle-Pays de FRANCE. JL

## CONCENTRATION DE MOTOS AU PARC DE TOUTEVILLE

Pour fêter son premier anniversaire, le club de motards de chaumontel, les « Riders Ghost », ont organisé le 17 et 18 septembre une concentration de motos et de voitures américaines au Parc de Toutedville. Beaucoup de Harley Davidson étaient présentes ; c'est la course au tuning ; flammes, portraits, paysages sur les réservoirs, surenchère de chromes. Pour Guy Wattiaux, président des Riders Ghost « c'est vraiment le plaisir d'être ensemble, de partager la même passion, celle de la moto. Nous sommes heureux de nous retrouver autour du repas du soir, d'écouter

de la musique Country, ainsi que du Rock'Roll ». Des motards, il en est venu de banlieue, de province et de Grande Bretagne ; plusieurs centaines en tout. Au programme : initiation à la danse country, dîner, concert de Rockabilly et même deux séances de striptease. La fête a duré jusqu'à 3h du matin, sans incident, preuve de la bonne tenue des fans. PM

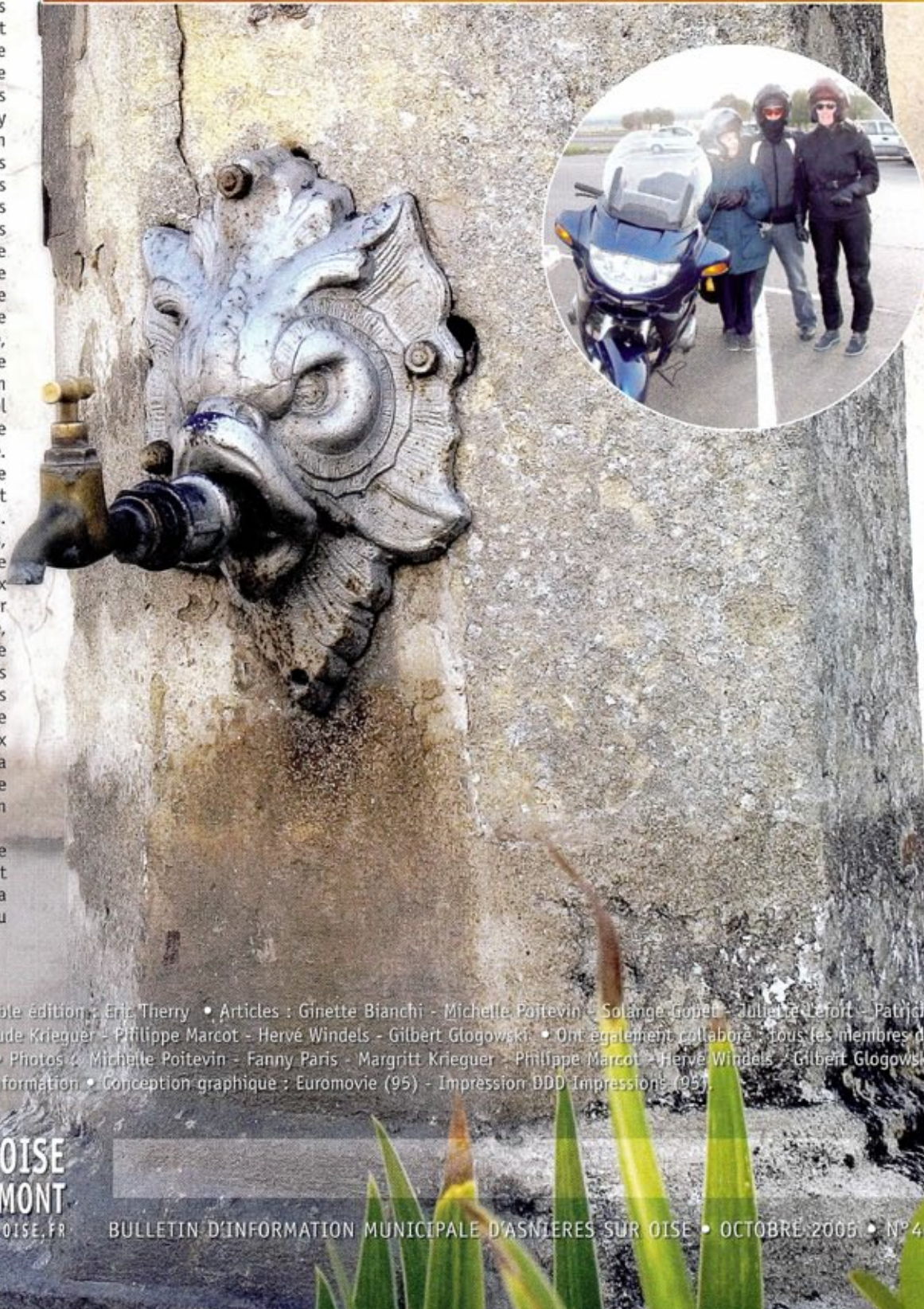


## QUAND LES ASNIERES SE RENCONTRENT

Neuf des treize villes d'Asnières de France se sont rencontrés le 2 et 3 septembre à Asnières la Giraud (Charente-Maritime). Après une unique et première rencontre dans le département des Hauts de Seine, à Asnières sur Seine, en 1996, organisée par Monsieur Taittinger, maire de l'époque, c'est à Asnières la Giraud que ce sont réunis les représentants des communes de France affublées du patronyme d'Asnières.

L'origine du nom d'Asnières vient du lieu où l'on élevait des ânes ; et comme jadis, il y avait en France décidément trop d'Asnières (la poste n'arrivait plus à s'y retrouver), l'administration des postes a demandé dès 1936, à ce que les asniérois de France se trouvent d'autres noms plus distinctifs. Sur les treize Asnières que compte l'hexagone, huit ont fait le déplacement en Charente Maritime. Ce fut l'occasion de faire un petit tour de France, du Poitou à la Normandie en passant par le bassin parisien, sans quitter le sol d'Asnières la Giraud : une vraie leçon de géographie. Quand les Asnières se rencontrent, ils racontent des histoires...d'Asnières. De 195 à 79.000 habitants, chacune des communes se sont présentées par la voix de leur élus : Claude Krieguer accompagné de son épouse, Ginette Bianchi et Philippe Marcot. Tous les asniérois de France présents, invités par Guy Madé, ont eu le loisir de découvrir en deux jours La Rochelle et sa région ainsi que le complexe nautique d'Atlantys (St Jean d'Angély).

Toute l'équipe municipale tient à remercier sincèrement tous nos hôtes d'Asnières la Giraud qui nous ont reçu superbement.



PARTICIPATIONS • Responsable édition : Eric Thierry • Articles : Ginette Bianchi - Michelle Poitevin - Solange Gobet - Juliette Leroff - Patricia Especel - Lydie Noubel - Claude Krieguer - Philippe Marcot - Hervé Windels - Gilbert Glogowski • Ont également collaboré : tous les membres de la commission information • Photos : Michelle Poitevin - Fanny Paris - Margrith Krieguer - Philippe Marcot - Hervé Windels - Gilbert Glogowski  
Corrections : Commission information • Conception graphique : Euromovie (95) - Impression DDD Impression (95)

**ASNIERES SUR OISE  
BAILLON • ROYAUMONT**

WWW.VILLE-ASNIERES-SUR-OISE.FR

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE D'ASNIERES SUR OISE • OCTOBRE 2006 • N° 46